



### **Masques buccaux en toute sécurité. De la nourriture pour la réflexion !**

C'est un fait que les masques buccaux sont encore toujours d'actualité. Il est donc grand temps de clarifier cela, car "protéger, protection et créer une barrière" sont 3 concepts différents. Le plus important est maintenant de soutenir la population et les utilisateurs professionnels dans leur travail quotidien durant COVID19 car l'apparence ou la matière première d'un masque buccal n'est pas une garantie de la fonction, ni de la conformité et ni de la qualité.

En **tout premier, il faut évaluer le type de risque** et l'ampleur de l'exposition à celui-ci. Le gouvernement a fait cette évaluation des risques pour la population générale et est arrivé à la conclusion que la formation d'une barrière par le port d'un masque barrière est suffisante lorsqu'il y a contact avec des personnes, de plus part en bonne santé. En d'autres termes, empêcher la propagation d'agents pathogènes par une personne infectée par le COVID ne présentant pas encore de symptômes.

Dans le secteur médical et paramédical, **les masques buccaux Medico/chirurgicaux** sont utilisés pour empêcher les sécrétions humaines des soignants d'atteindre la personne à traiter. Ainsi, fabriqués et testés pour protéger les autres. Par conséquent, les masques médicaux peuvent également être utilisés chez la population générale.

Dans des conditions de travail, tant dans l'industrie que dans le secteur des soins, **les masques buccale de protection** (par exemple FFP2) sont utilisés pour protéger le porteur contre les risques résiduels, comme on le trouve par exemple dans le Code du bien-être au travail\*. Ils sont donc effectivement fabriqués et testés pour protéger le porteur. Veuillez noter que les **KN95\*\* temporairement** approuvés sont uniquement destinés au secteur des soins de santé.

Il est donc important **de consulter les informations d'utilisateur** du produit. Ils donnent une bonne indication de l'éventuel effet de barrière ou de protection que le produit peut avoir. Mais aussi comment le produit est utilisé au mieux, combien de temps il peut être utilisé, dans quelles circonstances il peut ou ne peut pas être utilisé, quelles sont les garanties de qualité, ... Ils fournissent également des informations sur la législation relative aux produits qui a été respectée et sur toute exigence supplémentaire telle qu'une marque de qualité.

Bien entendu, tout cela est soumis à la condition que les demandes formulées soient étayées par les preuves nécessaires.

Cette preuve\*\*\* peut être reconnue, entre autres, par les éléments suivants :

- **Un masque barrière** est conforme à la législation générale sur les produits
  - Masques de confort : le marquage CE est interdit, des instructions d'utilisation sont disponibles
  - Masques communautaires : marquage CE est interdit, ils sont conformes aux exigences techniques nationales/européennes et éventuellement aussi aux marques de qualité\*\*\*\*

ATTENTION ces masques ressemblent parfois fortement à un masque médical ou de protection dans la forme ou le matériau

- **Un masque médical/chirurgical** est conforme à la directive ou au règlement sur les dispositifs médicaux
  - Marquage CE obligatoire, mention de la norme EN 14683, mode d'emploi disponible, déclaration de conformité CE disponible se référant à la directive relative aux dispositifs médicaux ou au règlement médical
- **Un masque de protection** est conforme au règlement sur les équipements de protection individuelle
  - Marquage CE obligatoire suivi de 4 chiffres, mention de la norme EN 149, mode d'emploi disponible, déclaration de conformité CE avec le produit ou au moins disponible ; le lien internet vers les documents pertinents ;

ATTENTION : il existe également des masques de protection qui sont aussi des masques médicaux et qui répondent donc aux deux réglementations.



**Enfin et surtout.**

N'oubliez pas que le risque / le virus / la contamination visible ou invisible reste le même, quel que soit le type de masque... Il est donc primordial de suivre scrupuleusement les instructions d'utilisation du fabricant. Une utilisation incorrecte peut réduire le facteur de protection ou même le rendre nuisible. En cas de doute, n'hésitez pas à demander de plus amples informations au vendeur avant d'effectuer un achat définitif du produit choisi.

\* <https://emploi.belgique.be/fr/themes/bien-etre-au-travail/principes-generaux/code-du-bien-etre-au-travail>

\*\* <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/coronavirus/masques-et-filtres/conformite-des-masques/coronavirus-masques-non>

\*\*\*Un aperçu plus détaillé peut être trouvé sur <https://www.febelsafe.be/fr/covid19-2/4242-un-masque-est-il-un-masqueou> <https://eu-esf.org/covid-19/4647-covid-19-is-a-mask-a-mask>

\*\*\*\*<https://www.belgianqualitymasks.be> ou <https://www.centexbel.be/nl/certificatie/covid-19-approved-centexbel> ou <https://www.test-aankoop.be/familie-privé/consumentenrechten/nieuws/eerste-ta-approved-label-gaat-naar-belgisch-mondmasker>

---

Febelsafe est la fédération belge des fabricants, distributeurs, fournisseurs de services et utilisateurs finaux professionnels en matière de sécurité et de bien-être

A contacter pour plus d'information

Gwin Steenhoudt – secretary general Febelsafe

M +32 493 75 20 65 - [gwin.steenhoudt@febelsafe.be](mailto:gwin.steenhoudt@febelsafe.be)